

**Installation de stockage de déchets inertes et d'amiante liée**  
**LA TOUR SUR ORB**

**Présentation**

Notre ISDIA se situe sur la commune de La Tour sur Orb, Route départementale n°23.

Le siège social se situe 44 Avenue du Four à Chaux, 34 260 LA TOUR SUR ORB.

Les déchets admis sur le site sont des déchets inertes et les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes.

La rubrique 2760 a été modifiée et le bénéfice des droits acquis a été demandé par repositionnement sous les rubriques 2760-2b (A) et 2760-3 (E). Une révision à la baisse de la capacité théorique d'enfouissement des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes a été validée lors de l'inspection des installations classées du 17 mars 2022.

Les prescriptions techniques des arrêtés n°2007-I-2143 du 11 octobre 2007 et n°2013-I-963 du 24 mai 2013 sont abrogées et c'est désormais l'arrêté n°2022-04-DRCL-184 qui s'applique.



## 1 - Pour rappel : Suites de la visite d'inspection des installations classées en date du 17-03-2022 :

### - Rapport de visite :

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 17/03/2022.

Plusieurs points ont été inspectés et le respect de l'arrêté du 15-02-2016 vérifié par Monsieur Romain CUNNIET.

Il a été constaté que :

- L'exploitant effectue les relevés topographiques et évalue les capacités restantes. Les informations figurent au rapport annuel. (article 25)
- L'exploitant réalise un bilan annuel qui est présenté en commission de suivi de site. (article 26)
- Les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes reçus sur site satisfont aux procédures des articles 28 et 29 (information ou acceptation préalable. Ils sont contrôlés à l'arrivée conformément à l'article 30.
- Vu le registre d'admission des déchets, correctement renseigné.

Aucune non-conformité majeure n'a donc été relevée et l'ensemble des points de contrôle a été classé sans suite. Par ailleurs, la rubrique 2760 a été modifiée et le bénéfice des droits acquis a été demandé par repositionnement sous les rubriques 2760-2b (A) et 2760-3 (E). Une révision à la baisse de la capacité théorique d'enfouissement des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes a été validée lors de l'inspection du 17 mars 2022.

Un arrêté préfectoral complémentaire a toutefois été nécessaire pour acter le bénéfice des droits acquis du site ainsi que la capacité révisée.

Les prescriptions techniques des arrêtés n°2007-I-2143 du 11 octobre 2007 et n°2013-I-963 du 24 mai 2013 sont abrogées et c'est désormais l'arrêté n°2022-04-DRCL-184 qui s'applique. (cf annexe)

### - Prescription générales applicables :

S'appliquent aux installations au bénéfice des droits acquis (installations existantes) les prescriptions générales des arrêtés ministériels :

- du 15/02/16 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux du régime de l'autorisation relevant de la rubrique n° 2760, (déchets d'amiante liés à des matériaux inertes)

- du 12/12/14 relatif aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760. (déchets inertes)

Les types de déchets inertes admissibles sur site sont les déchets inertes énumérés à la liste des déchets de l'annexe II de l'article R. 541-8.

- Emballages en verre
- Bétons
- Briques
- Tuiles et céramiques
- Mélanges de bétons, briques, tuiles et céramiques
- Verre
- Mélanges bitumineux (uniquement après la réalisation d'un test permettant de s'assurer de l'absence de goudron)
- Terres et pierres à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe (y compris déblais) (pour les terres et pierres provenant de sites contaminés, uniquement après réalisation d'une procédure d'acceptation préalable)

Les types de déchets non dangereux admissibles sur site sont les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante tels que définis par l'arrêté du 15/02/16 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux du régime de l'autorisation relevant de la rubrique n° 2760.

- Matériaux de construction contenant de l'amiante (uniquement les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes (amiante ciment,...) ayant conservé leur intégrité et sous réserve qu'ils ne contiennent pas d'autres substances dangereuses.

- **Quantités admissibles redéfinies :**

La durée d'exploitation, hors réaménagement, est de 30 ans à compter du 11/10/2007.

Déchets d'amiante :

La capacité totale d'admission sur la période d'exploitation est désormais de 19 960 m<sup>3</sup> soit 24 950 tonnes (d=1,25)

Les volumes initiaux de 120000m<sup>3</sup> sont donc considérablement réduits et remplacés par 19960 m<sup>3</sup> pour l'amiante avec le nouvel arrêté.

La quantité annuelle maximale admissible est de 3000 t/an.

Il reste ainsi 18630 m<sup>3</sup> jusqu'à la fin de l'exploitation en 2037, soit 23288 tonnes.

## Déchets inertes (hors amiante liée) :

Les volumes de 330000m<sup>3</sup> pour les déchets inertes restent inchangés.

La quantité annuelle maximale admissible est de 15 000 t/an.

Ayant rentrés 18721m<sup>3</sup> d'inertes depuis l'ouverture du site, il reste une capacité de 311 278 m<sup>3</sup>

## 2 - Fonctionnement du site :

Avant toute admission, au moment de celle-ci, ou lors de la 1<sup>ère</sup> d'une série de livraisons d'un même type de déchets sur le site de stockage, une information préalable est demandée. Elle indique notamment le nom et les coordonnées du producteur des déchets (le cas échéant son numéro siret), l'origine des déchets, le libellé ainsi que le code à 6 chiffres et la quantité des déchets concernés.

La durée de validité de ce document est d'un an au maximum et il doit être signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires.

## CAP 2023 pour déchets inertes :

### **ENTREPRISE LOPEZ**

44 Avenue du Four à Chaux  
34260 LATOUR SUR ORB  
Tél. 04 67 95 06 34 – Fax 04 67 95 05 04

CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE POUR LE CENTRE DE  
STOCKAGE ICPE  
LATOUR SUR ORB – 34260

**N° 2023 - CAP 000**

**Nous vous demandons de bien vouloir nous contacter au : 04 67 95 06 34 pour prévenir de la livraison 24 heures à l'avance**

<b><u>Propriétaire ou producteur des déchets</u></b> Nom : Adresse : N° siret : Téléphone : Fax : Affaire suivie par : <b><u>Chantier (origine des déchets) :</u></b> Nom et adresse :	
<b><u>Entreprise à facturer :</u></b> Nom et adresse :	
<b><u>Transport :</u></b> Nom et adresse du transporteur :	
<b><u>Déchets :</u></b> Désignation des déchets : Code à 6 chiffres : Quantité estimée : Date de livraison :	

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_ ou producteur des déchets \_\_\_\_\_ Le transporteur \_\_\_\_\_ L'éliminateur \_\_\_\_\_



CAP 2023 pour déchets d'amiante liés à des matériaux inertes :

# ENTREPRISE LOPEZ

44 Avenue du Four à Chaux  
34260 LATOUR SUR ORB  
Tél. 04 67 95 06 34 – Fax 04 67 95 05 04

**CERTIFICAT D'ACCEPTATION PREALABLE POUR LE CENTRE DE  
STOCKAGE ICPE  
LATOUR SUR ORB – 34260**

**N° 2023 - CAP 000**

**Nous vous demandons de bien vouloir nous contacter au : 04 67 95 06 34 pour prévenir  
de la livraison 24 heures à l'avance**

<b><u>Propriétaire ou producteur des déchets</u></b> Nom : Adresse : N° siret : Téléphone : Fax : Affaire suivie par :	
<b><u>Chantier (origine des déchets) + processus de production :</u></b> (ex. : procédure de désamiantage d'une toiture, d'un conduit de cheminée,...) Nom et adresse :	
<b><u>Entreprise de désamiantage :</u></b> Nom et adresse :	
<b><u>Entreprise à facturer :</u></b> Nom et adresse :	
<b><u>Transport :</u></b> Nom et adresse du transporteur :	
<b><u>Déchets :</u></b> Désignation des déchets, descriptif (type de matériaux : plaques fibro-ciment amiantées, conduit amiantés,...) : Apparence du déchet (odeur, couleur, apparence physique) : Code à 6 chiffres : Quantité estimée : Date de livraison :	

Fait à  
Le

Le propriétaire  
ou producteur des déchets

Le transporteur

L'éliminateur

Siège social : 44 Avenue du four à chaux – 34260 LATOUR SUR ORB – SARL au capital de 7 650.00 €  
RCS BEZIERS B 487 686 652 – N° SIRET 478 686 652 00015 – CODE NAF 3821Z  
TVA FR 91 478 686 652 - STE BORDELAISE CIC 10057 19028 00033522001 05

Pour les déchets non cités précédemment et non visés par la liste de l'annexe I de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, le producteur du déchet doit effectuer une procédure d'acceptation préalable contenant à minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation pour les paramètres définis à l'annexe II de ce même arrêté et une analyse du contenu total pour les paramètres définis dans la même annexe. Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2. Les déchets ne respectant pas les critères définis en annexe II ne peuvent être admis sur le site de stockage.

Lors de l'arrivée des déchets sur le site, un contrôle visuel est réalisé afin de vérifier l'absence d'indésirables pour les déchets inertes.

Pour les déchets d'amiante liée à des matériaux inertes, la présence de l'étiquetage « amiante » est contrôlée ainsi que le type de conditionnement afin de s'assurer que l'emballage (palettes filmées, big-bag, body-bennes,...) ne soit pas détérioré et permette de conserver l'intégrité du déchet durant sa manutention vers le casier. L'amiante est déposée dans une alvéole prévue à cet effet (n° de parcelle AW 48 à 52).





Traçabilité : Une pesée sur un pont bascule est systématique avant chaque livraison sur le site. Un bon d'intervention est alors réalisé sur lequel sont mentionnés : la date de livraison, le numéro du bon, l'immatriculation du camion, le type de déchet livré, sa quantité et l'identité du client.

**ENTREPRISE LOPEZ**  
Tél 04 67 95 06 34 - Fax 04 67 95 05 04

**BON D'INTERVENTION**  
N° 4 109

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_ Temps d'attente : \_\_\_\_\_  
CLIENT : \_\_\_\_\_  
LIEU D'INTERVENTION : \_\_\_\_\_

Type de Prestation :  Placement  Échange  Enlèvement  Chargement Direct  
Produits inertes :  Gravats  Amiante  Terre  Autres \_\_\_\_\_

Type de Benne : \_\_\_\_\_  
Véhicules N° : \_\_\_\_\_  
Observations : \_\_\_\_\_

Pesée : Brut : \_\_\_\_\_  
Tare : \_\_\_\_\_  
Net : \_\_\_\_\_

Signature Chauffeur : \_\_\_\_\_  
Signature Client : \_\_\_\_\_

44, avenue du Four à Chaux - 34260 LA TOUR-SUR-ORB - R.C.S. Béziers : B 487 686 652 - N° TVA : FR 91 478 666 652

Toutes les informations de ce bon seront ensuite reportées dans un fichier informatique sur lequel figurent également : le code à six chiffres du déchet, les coordonnées du client, le nom, les coordonnées et le numéro du récépissé du transporteur, la localisation du déchet sur le site, le code du traitement, le numéro du CAP ou BSDA correspondant au déchet et le résultat du contrôle visuel à l'entrée du déchet. Pour les déchets d'amiante liée, le nom et l'adresse de l'expéditeur initial avec le numéro Siret ainsi que le nom et l'adresse des installations dans lesquelles le déchet a été préalablement entreposé y sont également répertoriés. Ce fichier est régulièrement mis à jour.

Un bilan annuel sur les types de déchets et les quantités admis sur le site est annuellement adressé au préfet et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Un relevé topographique accompagné d'un document décrivant la surface occupée par les déchets, le volume et la composition des déchets et comportant une évaluation du tassement des déchets et des capacités disponibles restantes est réalisé annuellement.


La surveillance des eaux souterraines est effectuée semestriellement sur 3 points de contrôle. L'un en amont hydraulique de l'installation de stockage et 2 en aval. Une copie des résultats est annexée au bilan envoyé au préfet et à la DREAL.

Les déchets d'amiante sont également accompagnés d'un bordereau de suivi de déchets d'amiante prévu à l'article R.541-45 du code de l'environnement. La version papier est depuis le 01/07/2022 remplacée par une déclaration par les différents maillons de la filière amiante (maître d'ouvrage, transporteur, collecteurs, centre de traitement,...) sur la plateforme officielle trackdechets.fr. Ce dépôt de renseignements vient renforcer la traçabilité en matière de déchets dangereux.

Le BSDA version papier reste toutefois en vigueur pour les apports des particuliers.




Une fois les démarches administratives effectuées, les déchets sont alors stockés dans les alvéoles prévues à cet effet et régulièrement recouverts de terre.

BSDA pour déchets d'amiante liés à des matériaux inertes :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie		Date d'élaboration de ce formulaire : 2010 (version 4) Révisé le : 29 juillet 2010
 Cerfa n°104103		
<b>Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante</b> <span style="float: right;">Page n° 1</span>		
- A remplir par l'émetteur du bordereau -		
1. Maître d'ouvrage ou détenteur des déchets	Endos chantier (à 5 chiffres)	Bordereau n° :
N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Adresse de chantier ou du lieu de stockage des déchets	
Adresse, téléphone, fax, tél. : <input type="text"/>		
Responsable : <input type="text"/>	N° certifié d'acceptation préalable	
Dénomination du déchet Code déchet : <input type="text"/> <input type="text"/>	Quantité en tonnes métriques	
Nom de l'entreprise Code filiale : <input type="text"/>		
Installation d'émission prévue	<input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets dangereux <input type="checkbox"/> Vérification <input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante liés à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)	
Adresse, téléphone, fax, tél. : <input type="text"/>		
Attesté l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature du maître d'ouvrage ou détenteur
- A remplir par l'entreprise de travaux -		
2. Entreprise de travaux :	Adresse, téléphone, fax, tél. : <input type="text"/>	
Qualification N° registre du commerce	Responsable	
N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Marquage au titre des règlements ATR/CV/JAD/NORDUS (le cas échéant) :	
Composition du déchet Boues : <input type="checkbox"/> Auto (pétrolier) :		
Scorie : <input type="checkbox"/> Pulvérulent : <input type="checkbox"/>		
Date de remise au transport : <input type="text"/>	Conditionnement : <input type="checkbox"/> sac/plastique <input type="checkbox"/> cédéras	Entreposage provisoire : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 6 et 7) <input type="checkbox"/> NON
Quantité estimée remise au transport : <input type="text"/>	Faîtes fines : <input type="checkbox"/> Fines : <input type="checkbox"/> Coque/chaux chargés en CO ou CEV : <input type="checkbox"/>	Transport multimodal : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 8 et 9) <input type="checkbox"/> NON
Autre (préciser) : <input type="text"/>	Nombres des sèches (à destination d'un site de stockage de déchets dangereux ou vérification) : <input type="text"/>	
Attesté l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise des travaux :	Date et signature du collecteur-transporteur :
- A remplir par le collecteur-transporteur -		
3. Collecteur-transporteur	Adresse, téléphone, fax : <input type="text"/>	
Région n° : <input type="text"/> Département : <input type="text"/>	Responsable :	
Limite de validité N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
immatriculation du véhicule : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
Attesté l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise des travaux :	Date et signature du collecteur-transporteur :
- A remplir par l'éliminateur après réception -		
4. Éliminateur	Adresse, téléphone, fax : <input type="text"/>	
N° SIRET : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Responsable :	
Quantité reçue en tonnes : <input type="text"/>	Date et motif du refus :	
Est accepté : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Date de réception : <input type="text"/>	Signature de l'éliminateur :	
- A remplir par l'éliminateur après opération d'élimination		
5. Réalisation de l'opération :	<input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets dangereux <input type="checkbox"/> Vérification <input type="checkbox"/> Installation de stockage de déchets non dangereux en casier dédié (déchets d'amiante liés à des matériaux inertes et déchets de terres amiantifères uniquement)	
Date de réalisation de l'opération : <input type="text"/>	Signature de l'éliminateur : <input type="text"/>	
L'original du bordereau suit le déchet		



## Exemple de BSDA après déclaration via Trackdéchets :

Art. R. 541-45 du code de l'environnement. Arrêté du 29 juillet 2005	Ministère de la Transition Ecologique <b>Bordereau de suivi de déchets                  dangereux contenant de l'amiante</b> Récépissé Trackdéchets	
J'émet un BSDA pour : <input checked="" type="checkbox"/> la collecte d'amiante sur un chantier <input type="checkbox"/> la collecte en déchèterie relevant de la rubrique 2710-1 <input type="checkbox"/> le groupement de déchets en transit sur un site relevant de la rubrique 2718 (ou 2710-1) <input type="checkbox"/> la réexpédition après entreposage provisoire		
N° Bordereau : BSDA-20230123-J5GW9JBA9		
<b>1. Producteur ou détenteur du déchet</b> <input type="checkbox"/> Le MO ou le détenteur est un particulier N° SIRET : Nom (raison sociale) : Adresse :	Tel : Mail : Personne à contacter : <b>Informations chantier (si différente)</b> Nom du chantier / collecte : Adresse chantier / collecte :	
<b>2. Déchets</b> Code déchet : 17 06 05* Code famille : 6 Nom du matériau : PLAQUE Présence de POP : Non	<b>1.1 Signature</b> Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi. Date : Signature :	
Consistance : Solide Quantité en tonnes : 20 <input type="checkbox"/> Réelle <input checked="" type="checkbox"/> Estimée Mention au titre des règlements ADR/RID/ADN/IMDG (le cas échéant) :	Total type de conditionnements : Total colis : Détail Conditionnement/nombre :	<b>2.2 Numéros de scellés :</b>
<b>3. Courtier</b> N° SIRET : Nom (raison sociale) : Adresse :		
<b>4. Installation de destination</b> N° SIRET : Nom (raison sociale) : Adresse :		Tel : Mail : Personne à contacter :  N° CAP : Code D/R prévu :
<b>5. Entreprise de travaux</b> N° SIRET : Nom (raison sociale) : Adresse :  Tel : Mail : Personne à contacter :	<b>Certifications</b> <input type="checkbox"/> Travaux relevant de la sous-section 4 <input checked="" type="checkbox"/> Travaux relevant de la sous-section 3 Numéro de certification : Limite de validité : Organisme : <b>5.1 Version papier</b> <input type="checkbox"/> je certifie disposer d'une version papier, signée du MOA et de moi-même, que je dois conserver 5 ans (copie MOA)	<b>5.2 Signature</b> Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi. Date : Signature :
		

<p><b>6. Transporteur</b></p> <p>N° SIRET :  Nom (raison sociale) :  Adresse :  Tel :  Mail :  Personne à contacter :</p>	<p>Récépissé n° :  Département :  Limite de validité :</p> <p>Mode de transport :  Immatriculations :  Date de prise en charge :  Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.</p> <p>Date : Signature : <b>SIGNÉ</b></p>
<p><b>7. Installation de destination</b></p> <p>Date de présentation et d'acceptation sur site :  Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partiellement</p> <p>Quantité réelle acceptée :  Motif de refus (le cas échéant) :</p>	<p><b>8. Réalisation de l'opération</b></p> <p>Code de traitement :  Date de réalisation :</p> <p>Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et de bonne foi.</p> <p>Date : Signature : <b>SIGNÉ</b></p>

Les déchets sont entreposés de manière à former une pente naturelle entre la colline et la voie de chemin de fer. Une hauteur d'un mètre sera réservée pour recouvrir les plates-formes de la terre végétale nécessaire au reboisement.



Travaillant avec des partenaires du secteur des déchets, notre entreprise dispose à l'heure actuelle de débouchés pour le recyclage des matériaux tels que le carton, le papier, le bois, les ferrailles, et le PVC, par exemple.



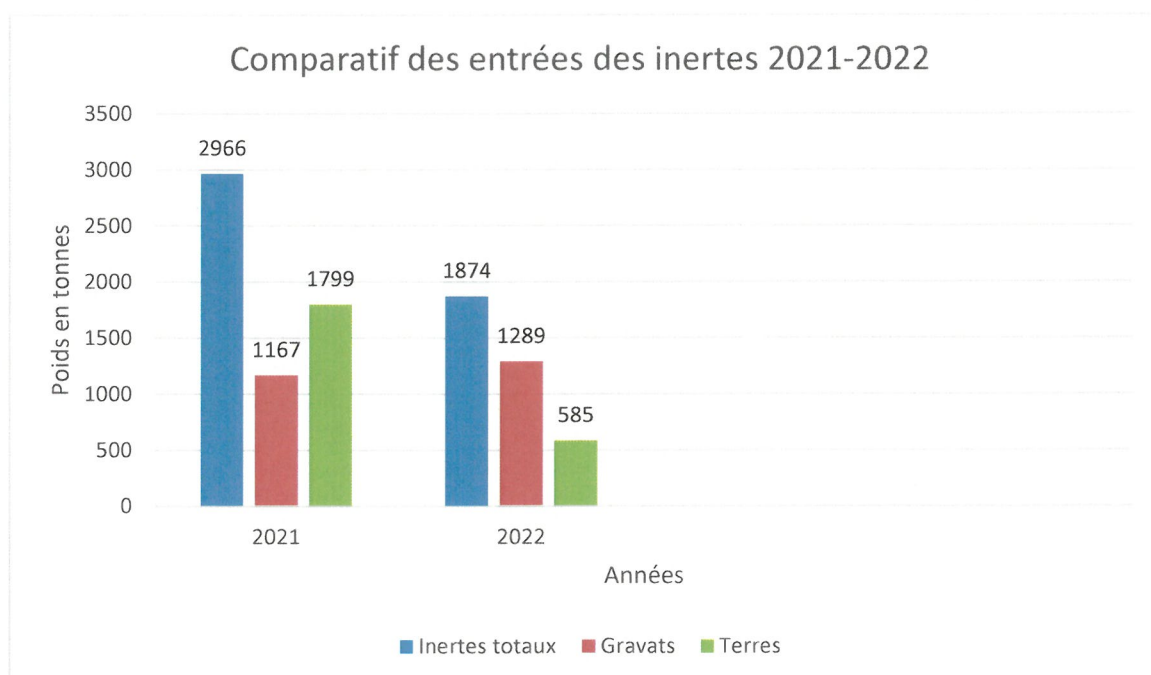
### 3 - Présentation du bilan 2022 :

#### Entrées 2022 :

Inertes : En 2022, 1874 t de déchets inertes sont entrés sur l'installation de stockage dont 1289 t de gravats et 585 t de terre.

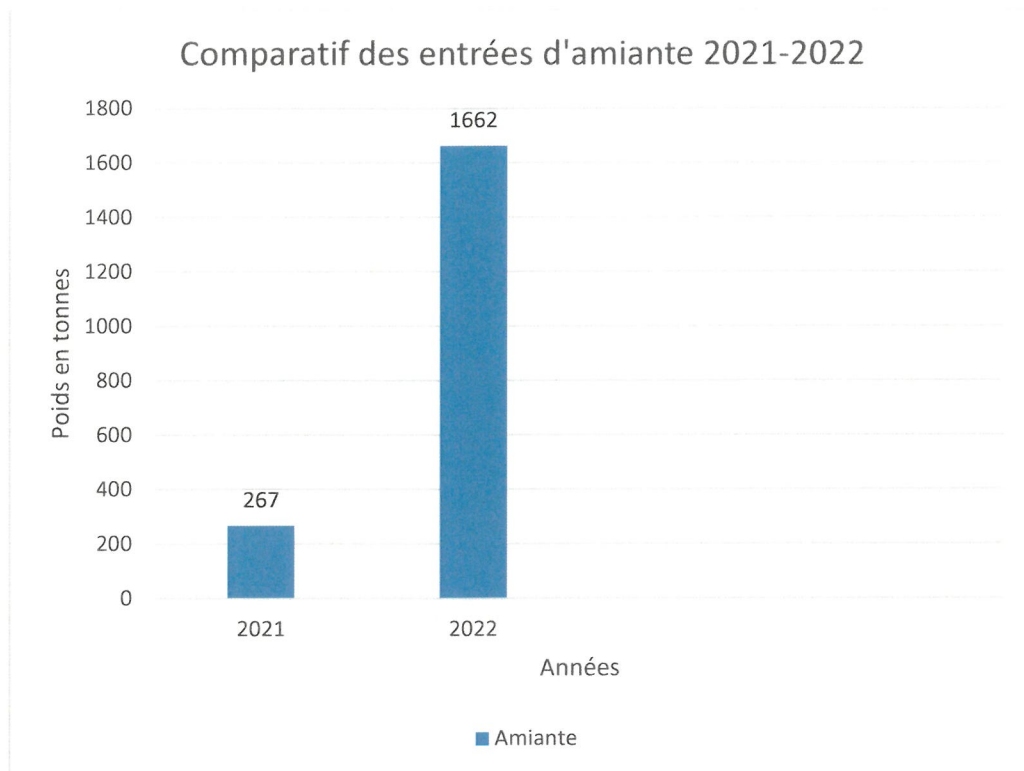
(Le tonnage des inertes a baissé de plus de 36% par rapport à 2021 : 2966 t au total en 2021 dont 1167 t de gravats et 1799 t de terre).

(Les entrées de gravats ont quant à eux connu une légère hausse de 10% due en partie à des nouveaux clients)



Principaux apporteurs : Communauté de Communes Grand Orb, Société Baldare, Ent. Julien Barthez, Société LTPL, Société 2LTD, divers artisans ... pour les déchets inertes.

Amiante : 1662 t de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes sont entrés sur le site en 2022.



Principaux apporteurs : Chimirec Socodeli, TPSM, Faurie, Micka Désamiantage... pour les déchets d'amiante liés à des matériaux inertes.

Quantités annuelles admissibles selon nouvel arrêté :

Inertes : 15 000 tonnes

Amiante : 3000 tonnes

Nous sommes toujours en deçà des quantités maximales admissibles.

Analyses eau souterraines OK (2 analyses sur 3 points de collecte chaque fois 1 en amont et 2 en aval).

## 4 - Capacités restantes :

### Déchets d'amiante liés à des matériaux inertes :

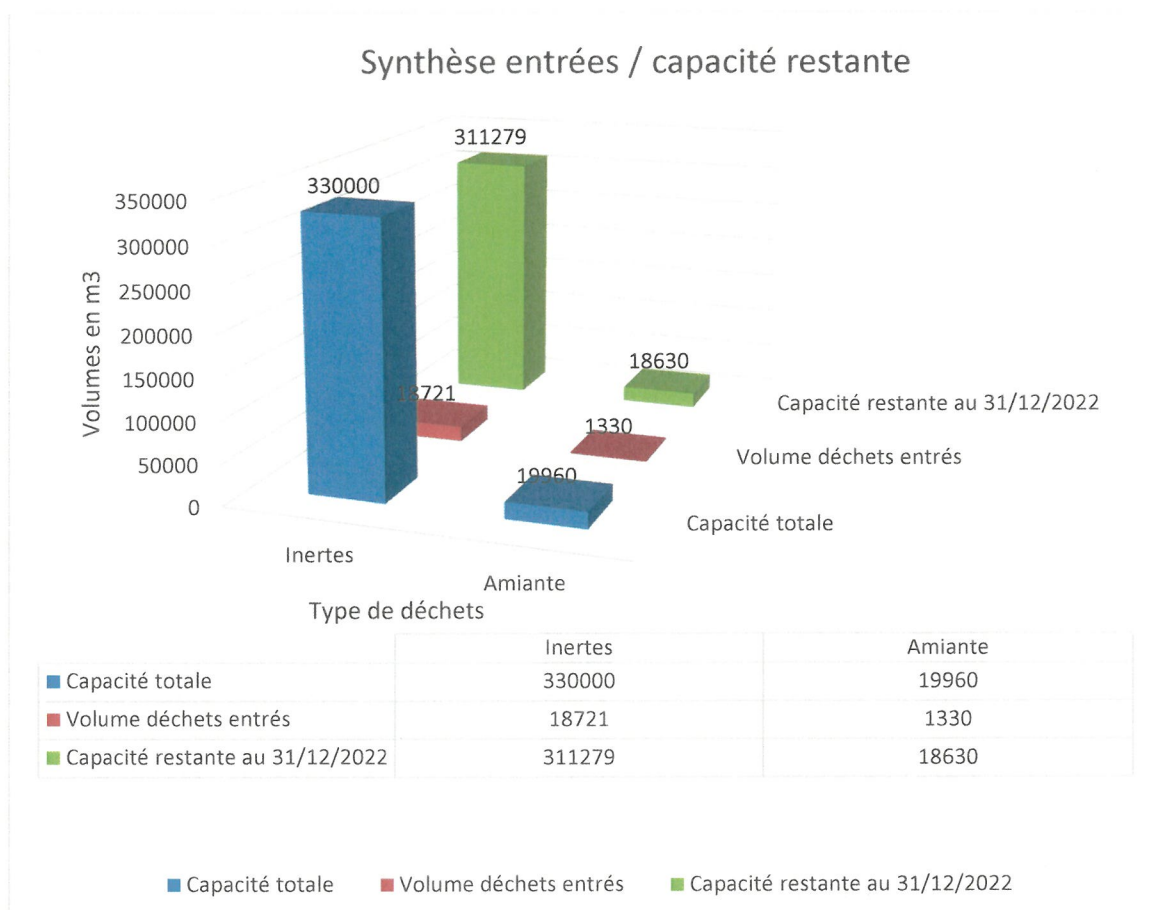
Au terme de l'année 2022, la capacité restante de déchets d'amiante au terme de l'année de référence est de 18630 m<sup>3</sup>, soit environ 23288 tonnes (coef x1.25).

Le taux de remplissage maximal étant désormais de 19960m<sup>3</sup>, moins de 7% de la nouvelle capacité maximale a été utilisé depuis le nouvel arrêté.

### Déchets inertes :

La capacité restante d'inertes à la fin de l'année 2022 est de 311 278.91 m<sup>3</sup>, soit environ 466 918 tonnes (coef x 1.5).

Le taux de remplissage initial étant de 330 000m<sup>3</sup> pour une même durée d'exploitation que celle citée précédemment, les inertes occupent actuellement 5.7% de la capacité maximale autorisée.





Compte tenu des faibles entrées de déchets sur l'ISDI et des capacités d'admission restantes 93% pour les déchets d'amiante et 94% pour les inertes, il y a peu d'impact sur le remplissage et les casiers ne sont pas encore terminés.

## Entrées ISDI année 2022

### Inertes

Mois	Total du mois	Tonnage
janvier	Total du mois	57,52
février	Total du mois	135,92
mars	Total du mois	149,07
avril	Total du mois	237,51
mai	Total du mois	194,28
juin	Total du mois	278,39
juillet	Total du mois	267,44
août	Total du mois	170,24
septembre	Total du mois	123,96
octobre	Total du mois	156,97
novembre	Total du mois	83,32
décembre	Total du mois	19,90
	<b>Total année 2022</b>	<b>1874,520</b>

### Déchets d'amiante

Mois	Total du mois	Tonnage
janvier	Total du mois	86,100
février	Total du mois	33,762
mars	Total du mois	2,300
avril	Total du mois	64,500
mai	Total du mois	27,080
juin	Total du mois	16,800
juillet	Total du mois	0,015
août	Total du mois	10,860
septembre	Total du mois	12,340
octobre	Total du mois	22,338
novembre	Total du mois	487,950
décembre	Total du mois	898,130
	<b>Total année 2022</b>	<b>1662,175</b>